

**AFFAIRE N° 25. - Acquisition par la Commune d'une parcelle de 600 m<sup>2</sup> de terrain, appartenant à Monsieur DEVEAUX Albert, destinée à la construction d'une STATION DE TRAITEMENT pour l'adduction d'eau de la BRETAGNE.**

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Le Conseil Municipal a été appelé à plusieurs reprises à délibérer sur cette affaire qui remonte à 1966. Lors de sa séance du 30 Août 1966, il avait en effet, voté le principe de l'acquisition de cette parcelle de terrain appartenant à Monsieur DEVEAUX Albert, pour le prix de 330 000 Frs.

Cette délibération n'avait jamais été approuvée par la Préfecture, motif pris de ce que l'estimation faite par le Service des Domaines, sur intervention de la Préfecture, faisait ressortir une valeur vénale de 85 000 Frs CFA.

Nous avons envisagé un moment d'engager une procédure d'expropriation. Mais jusqu'ici cette affaire était restée en suspens.

Lors d'une dernière entrevue que nous avons eue avec Monsieur DEVEAUX le 17 Janvier 1968, celui-ci, dans un but de conciliation et pour faciliter cette opération à la Commune, a accepté un prix intermédiaire de 150 000 Frs. Je pense que sur cette nouvelle base, les Services préfectoraux approuveront cette acquisition qui nous permettrait d'en terminer avec cette vieille affaire.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, compte tenu de la réduction substantielle des prétentions de Monsieur DEVEAUX Albert, de me donner votre accord sur ce prix.

Je vous rappelle que les crédits nécessaires sont prévus au budget de 1968, Chapitre 902, Article 210. (crédits repartés).

**LE MAIRE.** - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé  
d. Denis le 6 Mai 1968  
P. le Prefet  
Le Secrétaire Général  
signé: Ph. Kessler

P.C.C.  
d. Denis le 6 Mai 1968  
P. le Prefet  
Le Directeur de Affaires Financières  
signé: e. Veigereau